AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP.-4-7-75062863

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

nouvelle série
2ème année - n° 21

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : L. BOUYX

POMMIER

Petites mineuses du feuillage : La présence de petites mineuses du feuillage est actuellement constatée dans certains vergers de pommiers des départements du Gard et de l'Hérault. Il s'agit le plus souvent de la mineuse marbrée (Lithocolletis blancardella F). A la suite des essais de lutte réalisés par notre service en 1974 nous recommandons l'usage du méthyl-parathion. Il convient de mouiller très abondamment le feuillage.

OLIVIER

Teigne : Des pontes déposées par les papillons de deuxième génération sont actuellement observées. En raison de leur abondance nous recommandons l'exécution de deux traitements à 10 jours d'intervalle.

VIGNE

Eudémis : Le deuxième vol d'eudémis s'est amorcé dès le 5 Juin; il a été repéré par piégeage sexuel à Perpignan. D'autres postes, Narbonne, Paulhan, le Grau du Roi, Villeneuve les Maguelone ont signalé, à partir du 20 Juin, des prises importantes et le 28 Juin à Béziers (nouveau poste).
Les piégeages alimentaires, en situations abritées, ont enregistré des prises à partir du 20 ou du 23 Juin (Narbonne, Montpellier, Béziers, St André de Roquelongue, Bize Minervois, Calvisson).
Des pontes sont actuellement observées, elles sont visibles, outre la région de Perpignan, à Montpellier, Béziers, Narbonne, Paulhan. Du 24 au 30 Juin, les conditions climatiques ont été favorables au dépot des pontes.
Dans la région de Perpignan, un traitement de type préventif est nécessaire dès réception ainsi que dans le Narbonnais. Dans les Corbières, le Minervois, le Biterrois et la zone bas Rhône Languedoc le traitement doit être appliqué à partir du 5 Juillet (les produits utilisables ont été indiqués dans le bulletin n° 12 du 2 Mai).
Le repérage des pontes permet de bien situer la date d'intervention (selon le mode d'action du produit, indiqué par les firmes) dans les vignes attaquées à la fin du 1er vol et non traitées.
Il est à signaler que le piégeage alimentaire est contrarié par le vent. Il est probable que les pontes seront échelonnées.
L'efficacité du traitement conseillé est fonction d'une excellente répartition sur les grappes. L'appareil utilisé doit permettre de bien "toucher" les grappes au besoin en modifiant la répartition du liquide grâce à des dispositifs spéciaux par flux d'air.
On peut employer les formules par poudrage, par temps calme, avec un bon équipement permettant d'atteindre l'intérieur des souches.
Un prochain avis fera connaître la situation complémentaire (autres régions et évolution du ravageur) ainsi que les dates d'intervention relatives au recours à la méthode curative (parathion).

Le Chef de Circonscription,
P. BERVILLE

Les Ingénieurs,
CHRESTIAN - TISSOT - TROUILLON

Tirage du 2 Juillet 1975 - 1 440 exemplaires
(le n° 20 n'a été adressé qu'aux oléiculteurs)

Régions concernées par le présent bulletin : 1, 8, 9, 16, 12, 13, 14, 18, 19.

P150